

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 juin 2023 - Délibération n°23-072**

Objet : Modification de la constitution des commissions municipales

Le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-et-un juin précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J.-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, H. NICOLAS, W. ALCANIZ, N. ANDREO, J.-P. ROUX, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, M. MESSINES, F. LOPEZ, C. CERVERO, C. BOUILLET, P. SILVA, E. SIFUENTES, H. NEVEU, X. PECHAIRAL, B. MALLET, D.-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

P. PLONGET donne procuration à J.-P. ROUX, F. BOUCHE donne procuration à L. HEBRARD,

Absente : D. MARTY

SECRÉTAIRE DE SEANCE : H. NICOLAS

* * *

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

Par délibérations n°20/019 du 10 juillet 2020, n°20-079 du 27 octobre 2020, n°22-098 du 24 novembre 2022 et n°23-034 du 11 avril 2023, le conseil municipal avait désigné les membres des différentes commissions municipales, en application de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales.

Afin de succéder à Madame Corinne MARTIN qui a démissionné, il convient de procéder à son remplacement dans certaines commissions, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, en application de l'article L.2121-22 du CGCT.

Sont concernées les commissions suivantes :

- La commission des solidarités, où Madame MARTIN était membre titulaire,,
- La commission de la vie associative et culturelle, où Madame MARTIN était membre suppléant.

Il convient donc de désigner les remplaçants de la liste majoritaire pour ces deux commissions.

Si le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres, il est proposé que le vote ait lieu à main levée pour déterminer ces suppléants, après appel à candidature. A défaut de cet accord à l'unanimité des conseillers municipaux pour un vote à main levée, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Madame Hélène NEVEU est candidate au poste de membre titulaire à la commission des solidarités.

Madame Hélène NEVEU est candidate au poste de membre suppléant à la commission de la vie associative et culturelle.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-22 ;

Vu la délibération n°20/019 du 10 juillet 2020, identifiant les commissions municipales et désignant les membres pour chacune d'elles ;

Vu la délibération n°20-079 du 27 octobre 2020 désignant les membres des commissions municipales ;

Vu la délibération n°22-098 du 24 novembre 2022, désignant les membres des commissions municipales ;

Vu la délibération n°23-034 du 11 avril 2023, désignant les membres des commissions municipales ;

Vu le courrier de Madame Corinne MARTIN reçu le 08 juin 2023 indiquant sa démission de ses fonctions de conseiller municipal ;

Considérant la candidature de Madame Hélène NEVEU à la commission des solidarités ;

Considérant la candidature de Madame Hélène NEVEU à la commission de la vie associative et culturelle ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le résultat des scrutins à main levée ;

ARTICLE 1. La candidature de Madame Hélène NEVEU est retenue à la l'unanimité pour le poste de membre titulaire représentant la liste majoritaire à la **commission des solidarités** par 21 voix pour et 7 abstentions (D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, T. SABATIER, H. JONQUIERE, X. PECHAIRAL et B. MALLET).

ARTICLE 2. La **commission des solidarités** est constituée dorénavant des membres suivants :

M. Jean-Jacques GRANAT, Président,

Liste majoritaire :

- Titulaires : Lionel HEBRARD, Nadine ANDREO, Catherine CERVERO, Hélène NEVEU, Monique MONNIER
- Suppléant : Marie MESSINES

Liste minoritaire :

- Titulaire : David GUIOT
- Suppléant : Sophie DIELLA

ARTICLE 3. La candidature de Madame Hélène NEVEU est retenue à l'unanimité pour le poste de membre suppléant représentant la liste majoritaire à la **commission de la vie associative et culturelle** par 21 voix pour et 7 abstentions (D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, T. SABATIER, H. JONQUIERE, X. PECHAIRAL et B. MALLET).

ARTICLE 4.

ARTICLE 5. La **commission de la vie associative et culturelle** est constituée dorénavant des membres suivants :

M. Jean-Jacques GRANAT, Président,

Liste majoritaire :

- Titulaires : M. Jean-Pierre ROUX, M. Patrick PLONGET, Mme Monique MONNIER, Mme Marie MESSINES, M. Norbert CANONGE,
- Suppléant : Hélène NEVEU.

Liste minoritaire :

- Titulaire : Mme Hélène JONQUIERE,
- Suppléant : M. Thierry SABATIER

Convocation : 21 juin 2023

Affichage ordre du jour : 21 juin 2023

Présents : 26

Suffrages exprimés : 28

Absents : 3

Publiée le :

03 JUL. 2023



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Hélène NICOLAS